

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 18 septembre 2024

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre du réexamen de la candidature de Madame Catherine AUBRY au titre de l'année 2023

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L320-1 à L327-12 ;

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-12 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Paris n° 2301249/5-4 du 28 juin 2024.

A R R Ê T E :

Article 1er :

En application du jugement du tribunal administratif de Paris n° 2301249/5-4 du 28 juin 2024, la Caisse des Dépôts réunit le jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts pour qu'il réexamine la candidature de Mme Aubry au titre de l'année 2023.

Article 2 :

La composition du jury de l'examen professionnel est fixée comme suit :

Monsieur Damien ZAVERSNIK Conseiller référendaire à la Cour des comptes, Président ;

Monsieur Sébastien CAZABONNE Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;

Madame Magali DA SILVA Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;

Monsieur Yoann RICHARD Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;

Madame Caroline THEFFO Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.

Article 3 :

En cas d'empêchement du président, celui-ci sera remplacé par Madame Caroline THEFFO.

Article 4 :

Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait le 18 septembre 2024

Pour le Directeur général
la directrice des ressources humaines
du Groupe et de l'Etablissement public



Aurélie Robineau-Israël